

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Francine **BRACH** - Jean-Luc **HERRMANN** et des membres Cyrille **LEZIER** - Nicole **GESCHWIND** - Sabine **FISCHBACH** - Irma **SOMBORN** - Martine **ZIMMERMANN** - Cathy **MUNSCH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Vincent **LEININGER** - Fatih **BAYRAM** - Lucas **RICHERT** - Nicolas **MOEBS** - Gilles **THIRIET** - Steeve **FERTIG** - Marc **DANNER**

Absents ayant donné procuration :

Jean-Marc **FISCHBACH** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**
Laurence **ANDRITT** par procuration donnée à Jean-Luc **HERRMANN**
Claudia **HENNINGER** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**
Elisabeth **BECK** par procuration donnée à Francine **BRACH** (à partir du point n° 7)

Absent excusé :

Pierre-Louis **MUGLER**

Départ en cours de séance :

Elisabeth **BECK** lors de l'examen du point n°7 « *Finances Locales – Décisions budgétaires – Actualisation des tarifs 2021* » (Elisabeth **BECK** donne pouvoir à Francine **BRACH**).

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Caroline **HOFSTETTER** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

M. le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour. Aucune réclamation relative à l'ordre du jour n'est formulée.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de 2020**
2. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Comptes de gestion 2020**
3. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Comptes Administratifs 2020**
4. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Affectation des résultats 2020**
5. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Budget Primitif 2021**
6. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Vote des taux de fiscalité directe locale 2021**
7. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Actualisation des tarifs 2021**
8. **Finances Locales – Décisions budgétaires – Bilan des acquisitions / cessions 2020**
9. **Urbanisme – Délivrance des autorisations d'urbanisme – Délégation de signature**
10. **Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Déménagement temporaire de la mairie pendant les travaux de restructuration de l'hôtel de ville**
11. **Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation**
12. **Divers**

En introduction, M. le Maire rappelle que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année c'est pourquoi il s'agit d'une étape primordiale dans la vie de la collectivité.

L'établissement du budget pour l'exercice 2021 s'est fait, comme pour 2020, dans des conditions difficiles en raison d'un contexte économique instable et des perspectives incertaines en raison de la pandémie de COVID-19.

Dans ce contexte exceptionnel, la commune souhaite continuer à conjuguer la maîtrise des finances, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux participant à la relance économique au niveau local.

M. le Maire rappelle que les différents points budgétaires à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal ont été examinés par la commission « Ressources Financières » le 22 mars dernier. Il souligne le fait que les élus présents lors de cette réunion ont approuvé à une large majorité les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

1° Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 93 de la loi « *Engagement et proximité* », codifié à l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que « *chaque année, avant l'examen du budget, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.*

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

M. le Maire rappelle que ce document a été adressé avec la convocation au Conseil Municipal.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix « pour », 0 voix « contre » prend acte de la communication de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de 2020.**

2° Finances Locales – Décisions budgétaires – Comptes de gestion 2020

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes « Service des Eaux » et « Lotissement Malterie » dressés pour l'exercice 2020 par le receveur municipal.

Sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimés,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler :

- 1) **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) **statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie » dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer tout document y afférent.

3° Finances Locales – Décisions budgétaires - Comptes Administratifs 2020

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des Finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2020 concernant le budget principal de la Ville et les budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie ».

Il propose au Conseil Municipal de les approuver et précise que la commission des ressources financières les a examinés en détail lors de sa réunion du 22 mars 2021.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020, dressés par M. Hans DOEPPEN, Maire, qui est sorti de la salle au moment du vote,

1) **donne acte** de la présentation faite des Comptes Administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Réalisé 2020	3 398 703,09	-2 503 622,88	1 868 848,81	-1 466 973,78
Solde d'exécution budgétaire	895 080,21		401 875,03	
	1 296 955,24			
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	-198 000,00
Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00		-198 000,00	
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser	895 080,21		203 875,03	
Solde cumulé	1 098 955,24			

Total dépenses hors RAR :	-3 970 596,66	1 296 955,24
Total Recettes hors RAR :	5 267 551,90	
Total dépenses y compris RAR :	-4 168 596,66	1 098 955,24
Total Recettes y compris RAR :	5 267 551,90	

SERVICE DES EAUX	Fonctionnement		Investissement	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Réalisé 2020	555 215,63	-290 883,54	221 800,00	-145 003,37
Solde d'exécution budgétaire	264 332,09		76 796,63	
	341 128,72			
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
Solde des restes à réaliser	0,00		-5 000,00	
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser	264 332,09		71 796,63	
Solde cumulé	336 128,72			

Total dépenses hors RAR :	-435 886,91	341 128,72
Total Recettes hors RAR :	777 015,63	
Total dépenses y compris RAR :	-440 886,91	336 128,72
Total Recettes y compris RAR :	777 015,63	

LOTISSEMENT MALTERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisé 2020	144 229,96	-106 975,42	106 975,42	-160 463,13
Solde d'exécution budgétaire	37 254,54		-53 487,71	
Solde cumulé	-16 233,17			

Total dépenses hors RAR :	-267 438,55	518 643,93
Total Recettes hors RAR :	251 205,38	
Total dépenses y compris RAR :	-267 438,55	518 643,93
Total Recettes y compris RAR :	251 205,38	

2) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4) **approuve et arrête** les résultats tels que présentés, comme suit :

- Budget Principal : **par 21 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions ;**
- Budget annexe du Service des Eaux : **par 21 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstention ;**
- Budget annexe Lotissement Malterie : **par 21 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstention.**

4° Finances Locales – Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2020

Conformément aux dispositions des Instructions Comptables M14 et M49 et sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal, décide, **par 26 voix pour – 0 contre – 0 abstention**, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit:

❖ **Budget Principal :**

Résultat de fonctionnement cumulé 2020 (excédent à affecter) :	895 080.21 €
Besoin de financement 2020 restes à réaliser inclus :	- €
Affectation proposée :	
Reprise au compte 002 en section de fonctionnement :	895 080.21 €
Affectation au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin réel de financement :	- €

❖ **Service des Eaux :**

Résultat de fonctionnement cumulé 2020 (excédent à affecter) :	264 332.09 €
Besoin de financement 2020 restes à réaliser inclus :	- €
Affectation proposée :	
Reprise au compte 002 en section de fonctionnement :	264 332.09 €
Affectation au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin réel de financement :	- €

❖ **Lotissement Malterie :**

Excédent de fonctionnement 2020 :	37 254.54 €
<i>Affectation proposée :</i>	
Reprise au compte 002 en recettes de fonctionnement :	37 254.54 €

Déficit d'investissement 2020 :	53 487.71 €
<i>Affectation proposée :</i>	
Reprise au compte 001 en Dépenses :	53 487.71 €

5° Finances Locales – Décisions budgétaires - Budget Primitif 2021

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des Finances, présente à l'assemblée les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2021 concernant le budget principal de la Ville et les budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie ».

Il propose au Conseil Municipal de les approuver et rappelle que les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 ont été présentées en détail à la Commission « Ressources Financières » en date du 22 mars dernier.

Les remarques suivantes sont formulées au cours de l'examen des budgets primitifs :

- M. le Maire précise que la hausse des prévisions de dépenses du compte 64118 « Autres indemnités », en dépenses de fonctionnement du budget principal, s'explique par la volonté de la municipalité de se donner une marge de manœuvre pour opérer une revalorisation des rémunérations des agents communaux.

- M. le Maire précise que la hausse des prévisions de dépenses du compte 6531 « Indemnités des élus » s'explique par le projet de revalorisation des taux d'indemnités de fonction du 5^{ème} adjoint et du conseiller municipal délégué compte-tenu de l'étendue des délégations qui leur ont été consenties et qui entraînent des responsabilités et des implications personnelles plus importantes.

- M. Marc DANNER souhaite avoir des précisions sur la proposition d'augmenter le montant du compte 6531. Selon les explications données par M. le Maire, l'objectif est de permettre d'avoir des crédits suffisants pour opérer une augmentation des indemnités de fonction de certains élus municipaux. M. Marc DANNER souligne le fait que cette augmentation ne lui semble pas possible sans appliquer la majoration de 15% des indemnités de fonction au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton. Il demande donc à M. le Maire de lui confirmer que c'est bien ce levier qui sera actionné alors qu'il avait été décidé en 2020 d'y renoncer.
 - o M. le Maire confirme qu'il s'agit bien de la piste envisagée et précise que cette question des indemnités de fonction des élus sera soumise à l'avis du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. Il appartiendra donc au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus.

- Concernant les investissements prévus au budget annexe du service des eaux, M. Marc DANNER souhaite avoir des précisions sur le projet de rénovation du réseau d'eau potable du site du Neuenberg et notamment sur la propriété des réseaux.
 - o M. le Maire indique que les réseaux appartiennent au service de l'eau potable de la commune même s'ils sont situés sur la propriété privée de la Maison du Diaconat de Mulhouse. La commune est responsable de l'entretien des réseaux jusqu'aux compteurs. Ceux-ci sont installés dans les bâtiments du Neuenberg. Le projet vise à rénover le réseau existant et à repousser la limite responsabilité de la commune par la mise en place de fosses à compteurs en limite de propriété.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2021, arrêtés comme suit :**

❖ **Budget Général**

Section de fonctionnement	
Dépenses	3 667 197,21
Recettes	3 667 197,21
Section d'investissement	
Dépenses	3 288 825,03
Recettes	3 288 825,03

- **Adopté par 23 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions.**

❖ **Service des Eaux**

Section de fonctionnement	
Dépenses	623 140,00
Recettes	623 140,00
Section d'investissement	
Dépenses	280 049,25
Recettes	280 049,25

- **Adopté par 26 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention.**

❖ **Lotissement MALTERIE**

Section de fonctionnement	
Dépenses	180 643.13
Recettes	180 643.13
Section d'investissement	
Dépenses	106 975,42
Recettes	106 975,42

- **Adopté par 26 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention.**

6° Finances Locales – Décisions budgétaires - Fiscalité directe locale

M. Francis SCHEYDER rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, en compensation de la perte de recettes de taxe d'habitation, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le taux d'imposition communal de référence pour 2021 sera donc la somme du taux d'imposition du département (13,17%) et du taux communal (13,79%), soit 26.96%.

Cette mesure sera neutre pour le contribuable si la commune décide de voter un taux égal au taux communal de référence (la commune peut voter un taux égal, supérieur ou inférieur au taux de référence).

Pour 2021, au vu du contexte économique et social et des difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles, il est proposé de ne pas pratiquer de hausse des taux des taxes locales directes.

Aussi, M. Francis SCHEYDER propose donc au Conseil Municipal de fixer les taux des contributions directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,93 %

- ***Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, par 26 voix « pour » – 0 « contre » – 0 « abstention », de fixer les taux des contributions directes locales pour l'année 2021 comme suit :***

- ***Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,96 %***
- ***Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,93 %***

7° Finances Locales – Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs

- *Suivant proposition de la Commission « Ressources Financières » et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs communaux pour l'exercice 2021 au même niveau qu'en 2020.*

8° Finances locales – Décisions budgétaires – Bilan des acquisitions / cessions 2020

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2020.

Il est proposé, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS								
Désignation	Réf. cadastrales	Contenance cadastrale	Adresse	Vendeur	Acquéreur /Bénéficiaire	Délibération Conseil Municipal	Prix (€)	Date de l'acte
Terrain non bâti	Section 01 n°247	00 a 12 ca	Rue du Gal Goureau 67340 INGWILLER	M. José Antonio DA ROCHA MORGADO et son épouse Mme Marie-Christine née DOEPPEN	Commune d'Ingwiller	25/02/2019	430,00	17/01/2020
Terrain bâti	Section 10 n°61	06 a 10 ca	44 Rue du Pasteur Herrmann 67340 INGWILLER	Mme Christiane Marguerite Marie SCHWEYER	Commune d'Ingwiller	30/11/2020	90 000,00	04/12/2020
CESSIONS								
Désignation	Références cadastrales	Contenance cadastrale	Adresse	Vendeur	Acquéreur /Bénéficiaire	Délibération Conseil Municipal	Prix (€)	Date de l'acte
Terrain non bâti	Section 1 n°250, 252 et 254	00 a 12 ca	Rue du Gal Goureau 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	M. José Antonio DA ROCHA MORGADO et son épouse Mme Marie-Christine née DOEPPEN	25/02/2019	430,00	17/01/2020
Terrain non bâti	Section 35 n°66	18 a 42 ca	Lieudit Wittholz 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre - Bouxwiller	26/03/2018	5 526,00	10/03/2020
Terrain à bâtir	Section 03 n°108	04 a 19 ca	Rue de la Malterie 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	Joëlle HUGONNET et Séverine BOUVIER	06/05/2019	48 185,00 (dont TVA/marge 7306,66 €)	27/07/2019

- *Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le bilan des acquisitions – cessions 2020 tel que présenté ci-dessus.*

9° Urbanisme – Délivrance des autorisations d'urbanisme - Délégation de signature

M. Francis SCHEYDER, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que M. le Maire a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme en son nom propre pour un projet qui lui est personnel. Ladite demande a été enregistrée sous le numéro PC.067.222.21.R0003.

Le maire étant intéressé à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à intervenir il ne pourra pas la signer sous peine d'illégalité.

Une telle situation est réglée par les termes de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que « si le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunal est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le maire peut donc être remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint ou tout autre membre du Conseil Municipal qui pourra légalement signer la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme précitée.

Le conseil Municipal, est invité à désigner un membre du Conseil Municipal pour signer la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme précitée.

- *Après en avoir délibéré et hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, par 24 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention », désigne M. Francis SCHEYDER pour prendre les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme précitées et pour signer tout document relatif à cette affaire.*

10° Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées - Déménagement temporaire de la mairie pendant les travaux de restructuration de l'hôtel de ville

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment de la Mairie d'Ingwiller fera l'objet d'importants travaux de restructuration et d'extension à compter du 20 avril prochain.

Les travaux dureront jusqu'au mois d'octobre 2022 et ne permettront pas de maintenir les services de la mairie dans l'actuelle maison commune.

A compter du 12 avril 2021, les services de la mairie seront donc temporairement transférés, dans un bâtiment communal situé 24 rue de la Gare à Ingwiller. Il s'agit de l'ancienne gare, réhabilitée en « maison des services » il y a quelques années.

Le bâtiment sera également affecté à la célébration des mariages. L'immeuble répond en effet aux normes élémentaires de sécurité et d'accessibilité et permettra de garantir une célébration de mariage solennelle, publique et républicaine ainsi que des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres de l'Etat Civil.

Une autorisation de transfert des actes d'état civil et de tenue des mariages au 24 rue de la Gare a été demandée à M. le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Saverne conformément à la réglementation.

En ce qui concerne le lieu de réunion du Conseil Municipal, il est rappelé que celui-ci a été fixé au gymnase municipal par décision du Conseil Municipal en date du 15/03/2021.

- *Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, par 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention », le transfert temporaire des services de la mairie au 24 rue de la gare à Ingwiller à compter du 12 avril 2021 et pendant toute la durée des travaux de restructuration et d'extension de l'hôtel de ville sis 85 rue du Gal Goureau à Ingwiller.*

11° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- 14/21 – Immeuble sis 6 route de Bouxwiller appartenant à la famille HUSSON demeurant à 67340 INGWILLER ;
- 15/21 – Immeuble sis 10 rue du 11 Novembre appartenant à Hasan DOYRAN demeurant à 67340 INGWILLER ;
- 16/21 – Immeuble sis 35 rue Roeth appartenant à Christine et Sylvia LEININGER demeurant respectivement à 67260 SARRE UNION et 67320 WEYER.

12° Divers

- M. Marc DANNER indique qu'un administré lui a récemment fait part de la bonne organisation du centre de vaccination.

- Mme Cathy MUNSCH souhaite avoir des informations sur l'évolution du projet d'acquisition de la maison située 103 du Général Goureau.
 - M. le Maire répond que l'acte notarié est en cours de rédaction et que la signature est imminente. Les services techniques de la ville, en accord avec France Domaine, ont d'ores et déjà démarré les opérations de sécurisation et d'assainissement de la propriété. Il a d'ailleurs été constaté que certaines parties de l'habitation menaçaient ruine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Caroline **HOFSTETTER**

Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**